

## Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 29 septembre 2022 à 20 heures

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de votants : 7

Nombre de procuration : 2

Nombre d'absents : 5

Convocation le : 22/09/2022

**Présents : ORAND Jean-Luc, ORAND Marie-Claude, TARPIN Nicole, QUOILIN Manon, Jonathan GRANON,**

**Absents ayant donné procuration : LEPINAY Pascal à GRANON Jonathan, BINET Jean-Baptiste à ORAND Jean-Luc**

**Absents : VERNAY Thomas ; GERY Mayeul, GONTRAN Sandra**

Secrétaire de séance : GRANON Jonatan

### 1. Réseau FRENE en Forêt Communale de GLANDAGE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Claude ORAND, Maire de Glandage. Madame le Maire informe le conseil municipal de la proposition de l'Office National des Forêts sur le maintien, l'inclusion ou le retrait des parcelles forestières communales au réseau FRENE.

Pour rappel, sont actuellement inscrite dans le réseau FRENE les parcelles forestières 1, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 16, 19, 20, 21, 22, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 50, 62, 67, 68, 73, 73 et 75.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 7 voix POUR /

- le maintien au réseau FRENE des parcelles : 1, 4, 5, 6, 7, 16, 19, 20, 21, 22, 37, 38, 41, 42, 62, 67 et 75
- le retrait du réseau FRENE d'une partie des parcelles 8, 11, 68, 73, 74
- le retrait au réseau FRENE des parcelles 39, 40 et 50
- l'inclusion au réseau FRENE des parcelles 34, 35, 36 en raison des difficultés d'accès à ces parcelles pour l'exploitation et la présence d'un habitat rare (permafrost).

L'inclusion au réseau FRENE d'une partie des parcelles 31, 32 et 33 pour les mêmes raisons que précédemment.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

### 2. Plan de coupe 2022 en forêt communale de Glandage

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Claude ORAND, Maire de Glandage. Madame le Maire informe le conseil municipal de la proposition de l'Office National des Forêts sur les coupes de bois prévues à l'état d'assiette de 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 7 voix POUR

- Le martelage d'une partie de la parcelle 28 (coupe de jardinage) au col de la Peyère, prévu au plan de gestion en 2020 mais décalée pour être regroupée avec les parcelles 29 et 33.
- Le martelage d'une partie de la parcelle 33 (coupe de jardinage) au col de la Peyère, prévu au plan de gestion en 2020 mais décalée pour être regroupée avec les parcelles 28 et 29.
- Le martelage d'une partie de la parcelle 29 (coupe sanitaire), prévu au plan de gestion en 2023 et avancé en raison du mauvais état sanitaire des sapin.
- Le martelage d'une partie de la parcelle 80 (coupe de jardinage) au Bois Noir, prévu au plan de gestion 2018.
- Le martelage d'une partie des parcelles 79 et 76 (coupe de jardinage) au Bois Noir, prévu au plan de gestion et rendu possible par la création d'une route forestière.
- Le martelage d'une partie des parcelles 82 et 83 (coupe de jardinage) au Bois Noir, prévu au plan de gestion mais réaliser en raison du capital forestier disponible.
- L'exploitation en bois façonné des parcelles 28, 29 et 33.
- La vente des bois de toutes les coupes citées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

## Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 29 septembre 2022 à 20 heures

### 3. Demande de vente d'herbe

La mairie de Glandage, représentée par Madame la Maire soussignée et après consultation de l'Office National des Forêts informe le Conseil Municipal de la demande d'autoriser la vente d'herbe au GAEC des Combes sur les parcelles 51-58 et n°436 aux combes pour un montant de 96 € pour 48 ha.

Le GAEC Ferme des Combes s'acquittera, dès réception de l'avis de versement de la somme de 96 € à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Cette somme ne sera restituable en aucun cas.

Après en avoir délibéré, par 7 voix POUR, le Conseil Municipal charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

### 4. Dotation forfaitaire orientation voirie

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux que le Département de la Drôme recense auprès des communes les longueurs de la voirie communale et celle des chemins ruraux revêtus, ceci afin d'établir le montant annuel de la Dotation Forfaire à orientation Voirie par le Département à la Commune.

Il est constaté un changement de longueur de voirie communale d'une longueur supplémentaire de 5100 m Chemin des diligences (voies communales et chemins ruraux revêtus) intervenu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021.

La longueur de voirie communale s'établit ainsi à 11 206 mètres + 5 100 mètres **total 16 306 m au 31 décembre 2021.**

Après avoir entendu ce rapport, le conseil municipal décide à l'unanimité par 7 voix POUR :

- D'attester une longueur de voirie classée dans le domaine public communal de 16 306 mètres ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

### 5. Avenant n°3- Convention relative à l'organisation déléguée de service de transports scolaires

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux les aménagements dans l'organisation du service de transport scolaire convenus avec la Région, le temps des travaux sur la RD 539. L'avenant n°3 à la convention initiale d'organisation déléguée du service en règle les dispositions.

La régie des transports de la commune de Glandage mettra à disposition en partie, son véhicule de transport pour l'exploitation de la ligne de transport scolaire du circuit régional n°21019, pendant la durée des travaux et effectuera ainsi 30 km supplémentaires par jour. Cela représente 5 250 km annuels (175 jours). Ces modalités d'organisation sont conclues pour une durée de trois ans, du 1er septembre 2022 au 31 août 2025.

La participation forfaitaire totale annuelle s'élèvera à 23 503.30 € HT en 2022, en intégrant un montant supplémentaire liée à l'avenant estimé à 1 260.00 € en valeurs 2022.

Après en avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal décide à l'unanimité par 7 voix POUR :

- D'approuver l'avenant n°3 à la convention relative à l'organisation déléguée de service de transports scolaires avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

### 6. Achat d'un columbarium

Vu l'article L2123-1 du Code de la commande publique,

La commune souhaite aménager un espace columbarium au sein du cimetière pour répondre aux besoins exprimés par les administrés,

Une consultation pour l'acquisition d'un columbarium à 6 cases a été lancée pour le cimetière de la commune. Une offre a été réceptionnée.

Après l'analyse des offres et avoir entendu ce rapport, le conseil municipal décide par 7 voix POUR :

- D'attribuer les prestations de fourniture, de transport et de pose d'un columbarium à l'entreprise MUNIER COLOMBARIUMS, sise 8 rue du Pâquis 88260 LERRAIN pour un montant de 6 932.10 € HT ou 8 318.52 € T.T.C,

- De solliciter les subventions les plus élevées possibles au Conseil Départemental de la Drôme.

- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

### 7. Réfection et restauration du mur du cimetière

Vu l'article L2123-1 du Code de la commande publique,

Des dégradations sont constatées sur le mur extérieur haut du cimetière, avec des parties de mur qui tombent. Un devis a été reçu de l'entreprise LIVACHE David pour le piquage du mur et la réalisation d'un enduit de finition.

Au regard de l'offre reçue et après avoir entendu ce rapport, le conseil municipal décide par 7 voix POUR

- D'attribuer la réalisation de travaux de réfection et de restauration du mur du cimetière à l'entreprise

LIVACHE David pour un montant de

3 515.00 € H.T soit 4 218.00 € T.T.C.

- De solliciter les subventions les plus élevées possibles au Conseil Départemental de la Drôme.

- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

### 8. Projet pour Appartement de Borne

Madame le Maire expose au conseil municipal la question qui se pose sur l'appartement de l'Escavale - 31 37 Route des Aiguilles 26410 GLANDAGE,

Une visite a été réalisée par Monsieur Florent ROUGEMENT architecte pour une analyse et une situation sur ce lieu.

Le logement n'est pas en état d'être reloué immédiatement, il faudrait investir pour le remettre sur le marché, le montant des devis réalisés à ce jour est de 31 860 € ne comprenant pas le coût ENEDIS, Electricité Salle de Bain et la peinture.

La possibilité de la mise à la vente a été estimée à 50 000 € par l'architecte ;

L'estimation faite par la DGFIP Finances est estimée à 62 315 € (par exemple : Glandage maison de 30m<sup>2</sup> + 350m<sup>2</sup> de pré : 1 133 € le m<sup>2</sup>)

Vu l'exposé du Maire concernant la possibilité de vente de l'appartement de l'Escavale de Borne

Considérant :

1/ le coût important de la remise en état de l'appartement,

2/ Sa mise en location nécessiterait d'importants travaux,

3/ D'autre part la commune souhaiterait faire des travaux d'isolation de 3 maisons forestières ainsi que l'installation d'une chaudière commune afin de remplacer le 3 chaudières Fioul et Bois vétustes, le devis est en cours de réalisation suite au diagnostic énergie réalisé par le SDED.

En conclusion, le conseil municipal décide par 6 voix POUR et 1 voix d'ABSTENTION

- De vendre à des clauses bien définies élaborées par un Notaire et d'attendre de se prononcer définitivement,

- Charge Madame le Maire de gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

### 9. Proposition d'intervention sur les conditions de faisabilité d'un commerce Multiservices

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux la proposition d'intervention de la CCI de la Drôme sur les conditions de faisabilité d'un commerce multiservices. La commune envisage la création d'un bâtiment communal d'un café restaurant multiservices pour contribuer à créer un lieu de vie d'animation du village. Pour être accompagnée dans cette démarche, la commune a sollicité la CCI de la Drôme pour disposer d'éléments d'aides à la décision de ce projet.

L'intervention proposée donnera lieu à un rapport écrit final remis à la commune et la possibilité d'une réunion en Visio de présentation.

La méthodologie de travail se décline autour des thématiques suivantes :

- cadrage des prestations de service envisagées pour ce commerce,

- estimation des coûts d'aménagement et de surfaces nécessaires au projet,

- profil du porteur de projets,

- estimation du niveau d'activité pour viabilité du projet,

- recensement des formes juridiques possibles pour l'exploitation de ce commerce,

La durée de la prestation est de 8 semaines pour un coût d'intervention de 2 310.00 € T.T.C.

Une demi-journée sera consacrée à la visite sur site.

## Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 29 septembre 2022 à 20 heures

Les 2 310 € T.T.C sont subventionnables si le projet est réalisé.

Après avoir entendu ce rapport, le conseil municipal décide à l'unanimité par 7 voix POUR :

- D'approuver la proposition d'intervention de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Drôme sur les conditions de faisabilité d'un commerce multiservices ;
- De valider le coût d'intervention de 2 310.00 € T.T.C correspondant à 3,5 jours d'un conseiller de la CCI de la Drôme,
- D'autoriser Madame le Maire de faire les demandes de subventions les plus élevées possibles aux différents organismes compétents.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

### Questions diverses

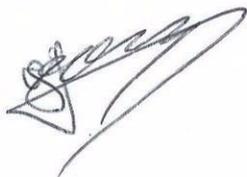
- Voirie des Combes à reprendre (nids de poule)

Fin de séance du Conseil Municipal à 21 heures 54 minutes.

Signatures :

Le secrétaire de séance

Jonathan GRANON



Le Maire

Marie-Claude ORAND

